

Le syndicat VBG assure le service public de l'eau potable sur votre commune. Il a décidé de mettre en place la **télérelève** de tous les compteurs d'eau de son territoire. Cet équipement est fourni au syndicat par la société SUEZ

Pourquoi ? Face au changement climatique, la **préservation de la ressource est une priorité absolue**. La télérelève permet la détection des fuites chez l'ensemble des abonnés, donc la réduction des pertes en eau.

Schéma de principe de la télérelève

Comment ?

Tous les compteurs vont être équipés d'un émetteur radio qui capte les impulsions du compteur et les transmet à un récepteur.

En fonction de son âge, votre compteur sera intégralement remplacé par un compteur connecté ou équipé d'un émetteur radio.

Comment ça se passe ?

Si votre compteur est accessible, votre présence n'est pas obligatoire. S'il ne l'est pas ou si vous souhaitez être présents vous pouvez contacter les prestataires de SUEZ, les sociétés EAE et Hebras TP, au 02 97 46 18 59 avec choix n°2 (SUEZ) pour prendre rendez-vous.

Combien de temps dure l'installation ?

En moyenne, seules 30 minutes sont nécessaires.

Quel est le coût ?

Cette opération est entièrement gratuite pour l'usager. Les coûts d'installation sont financés par le syndicat VBG.



Quels sont mes avantages ?

Vous n'avez plus besoin d'être présents pour le relevé de votre compteur.

Vous êtes facturés de votre consommation réelle, il n'y a plus de factures estimatives.

Vous êtes alertés en cas de présomption de fuite ou de surconsommation si vous l'avez décidé.

Vous pouvez suivre votre consommation en temps réel.

Les ondes & la santé

3 critères fondamentaux : P = Puissance d'émission T = Temps d'émission / d'utilisation Env = Environnement du dispositif

Les compteurs d'eau connectés utilisent les ondes radio, les mêmes que les émetteurs radio pour la musique que vous écoutez.

				
Puissance	1.25 Watt	0.8 Watt	0.1 Watt	0.025 Watt
Temps	3min/jour	> 15min/jour	> 60min/jour	< 1min/jour
Environnement	Proximité du corps humain	Proximité immédiate du corps humain	Environnement immédiat du corps humain	Eloigné du corps humain sous-sol ou regard extérieur

L'utilisation des ondes radio des compteurs d'eau est infime comparée à l'utilisation du téléphone portable ou du Wi-Fi.

En dehors du temps de communication des données, le compteur n'émet aucune onde.

L'eau potable sur ma commune, qui fait quoi ?



Le Syndicat

64 communes ont transféré la gestion de l'eau potable au syndicat VBG. L'eau potable est un service public. VBG est seul propriétaire de l'ensemble des installations de production, de stockage, de transport et de distribution d'eau potable.

Il décide des investissements et les finance (seul ou après avoir obtenu des subventions). Il assure et finance le maintien du patrimoine bâti et fixe annuellement ses propres tarifs et assure le contrôle du délégataire, SE3R (Saur), auquel il a confié la gestion des réseaux.

Le délégataire Il assure, entre autres, la facturation des usagers,

le renouvellement, le remplacement et la réparation des équipements.

Financement de la télérelève

La télérelève, qui fait quoi ?



SUEZ Fournit les équipements financés par VBG et



HEBRAS TRAVAUX PUBLICS

installent les compteurs connectés

Opération financée à 70% par

Adresse desservie :

«N_de_Rue» «Rue»
«Complément_adresse_BRT»
«Commune»

«Client»

«Adresse_Redevable»

«Code_Redevable»

«Commune_Redevable»

Objet : Télérélevé des compteurs d'eau - remplacement compteur

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique de préservation des ressources en eau, le Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre va mettre en place un dispositif de télérélevé des compteurs d'eau pour l'ensemble des usagers du syndicat.

L'opération de remplacement de votre compteur d'eau a été confiée à notre partenaire agréé, la société EAE qui interviendra à partir du **XX MOIS ANNEE** dans votre quartier. Les agents qui interviendront chez vous disposeront d'une carte professionnelle pour s'identifier.

Une intervention simple, rapide et gratuite qui ne dure que 30 minutes dont les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Si votre compteur est accessible, votre présence n'est pas obligatoire. Nous vous demandons cependant de faciliter l'accès au compteur (regard dégagé, niche à compteur nettoyée, ...) afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur votre installation.
- Si votre compteur n'est pas accessible facilement (il est situé à l'intérieur de votre logement ou dans une cour fermée par exemple) ou que vous souhaitez être présent pendant cette intervention, veuillez d'ores et déjà prendre rendez-vous avec nos équipes au Numéro de téléphone suivant :

**Au 02 97 46 18 59 choix n°2 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Restant à votre entière disposition et vous remerciant par avance pour l'accueil fait à notre technicien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La société EAE

Opération financée à 70% par

2025



56890 PLESCOP
06 67 04 56 11
Jean-luc.douarain@sasueae.com

SASU EAE - 4 RUE DENIS PAPIN - 56890 PLESCOP / 06 67 04 56 11
Capital de 41 460€
RCS Vannes 788 943 835
Siret : 788 943 835 00025
TVA Intra-communautaire : FR 89 788 943 835

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Aixe-sur-Vienne, le xx mois 2025

Adresse desservie :

«N_de_Rue» «Rue»

«Complément_adresse_BRT»

«Commune»

«Client»

«Adresse_Redevable»

«Code_Redevable» «Commune_Redevable»

Nos Réf. : 999/25/FEP/Com/DIR/PDT

Objet : Accompagnement à la maîtrise des consommations
Télérelève des compteurs d'eau

Affaire suivie par : Christophe DUPONT

☎ : 05-19-08-04-86 / @ : c.dupont@synd-vbg-eaux.com

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique de **préservation des ressources en eau**, le Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre met en place un **dispositif de télérelève des compteurs d'eau** pour l'ensemble des usagers du syndicat.

Ce déploiement vous permettra de bénéficier de **nouveaux services liés au suivi de votre consommation** d'eau potable tels que le relevé des compteurs d'eau à distance, le paiement des factures sur la base des consommations réelles, la détection de fuites dans les domiciles avec envoi d'alerte associé ainsi que l'envoi possible de notifications à la suite de dépassement des consommations mensuelles paramétrables.

A cet effet une première phase de travaux financée avec le concours de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, est nécessaire : le **remplacement de votre compteur d'eau ou son équipement par une technologie de télérelevé**. Cette opération de remplacement débutera à compter du **XX mois 2025** et ne générera aucun frais pour vous.

Ces opérations de remplacement ont été confiées aux partenaires agréés de **SUEZ** (titulaire du marché), les sociétés **EAE** et **HEBRAS TP** qui prendront contact avec vous par courrier 1 mois avant les périodes d'interventions.

L'intervention est simple, rapide et gratuite et ne durera que 30 minutes. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Si votre compteur est accessible, votre présence n'est pas obligatoire. Nous vous demandons cependant de faciliter l'accès au compteur (regard dégagé, niche à compteur nettoyée, ...) afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur votre installation.
- Si votre compteur n'est pas accessible facilement (il est situé à l'intérieur de votre logement ou dans une cour fermée par exemple) ou que vous souhaitez être présent pendant cette intervention, vous trouverez dans les courriers d'information envoyés par nos partenaires les modalités de prise de rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Opération financée à 70% par



Le Président du Syndicat



Maurice LEBOUTET

Pour de plus amples renseignements sur le dispositif de télérelève déployé : www.synd-vbg-eaux.com



3, allée Georges Cuvier | CS 90041 | 87700 AIXE SUR VIENNE | Tél. 05 55 70 33 32 | Fax 05 55 70 45 65 | contact@synd-vbg-eaux.com
www.synd-vbg-eaux.com

Siret 200 080 307 00024 | Code NAF : 3600Z

Commune	Date début déploiement TRV
AIXE SUR VIENNE	02/02/2026
BEYNAC	28/09/2026
BOISSEUIL	01/04/2026
BOSMIE L AIGUILLE	01/06/2026
BURGNAC	28/09/2026
BUSSIÈRE GALANT	03/05/2027
CHAILLAC SUR VIENNE	28/09/2026
CHALUS	05/04/2027
CHÂTEAU-CHERVIX	05/04/2027
COGNAC LA FORET	28/09/2026
CONDAT SUR VIENNE	02/03/2026
COUSSAC BONNEVAL	01/03/2027
FEYTIAT	01/09/2025
FLAVIGNAC	30/11/2026
GLANDON	01/03/2027
GLANGES	05/04/2027
GORRE	28/09/2026
ISLE	03/11/2025
JANAILHAC	29/06/2026
JOURGNAC	01/06/2026
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	03/05/2027
LA MMEYZE	04/01/2027
LA PORCHERIE	03/05/2027
LA ROCHE L ABEILLE	04/01/2027
LADIGNAC-LE-LONG	31/05/2027
LAVIGNAC	28/09/2026
LE VIGEN	01/04/2026
LES CARS	04/01/2027
MAGNAC BOURG	03/05/2027
MARVAL	31/05/2027
MEILHAC	28/09/2026
MEUZAC	03/05/2027

Commune	Date début déploiement TRV
MIALET	31/05/2027
NEXON	29/06/2026
ORADOUR SUR GLANE	31/08/2026
PAGEAS	03/05/2027
PANAZOL	01/10/2025
PENSOL	31/05/2027
PIERRE BUFFIERE	03/08/2026
RILHAC-LASTOURS	04/01/2027
ROYERES	01/04/2026
SAINT MATHIEU	31/05/2027
SEREILHAC	01/02/2027
SOLIGNAC	01/06/2026
ST AUVENT	02/11/2026
ST BRICE SUR VIENNE	30/11/2026
ST CYR	31/08/2026
ST GENEST SUR ROSELLE	03/08/2026
ST GERMAIN LES BELLES	03/05/2027
ST HILAIRE BONNEVAL	03/08/2026
ST JEAN LIGOURE	04/01/2027
ST JUST LE MARTEL	01/04/2026
ST LAURENT SUR GORRE	01/02/2027
ST MARTIN DE JUSSAC	01/03/2027
ST MARTIN LE VIEUX	28/09/2026
ST MAURICE LES BROUSSES	03/05/2027
ST PRIEST LIGOURE	04/01/2027
ST PRIEST SOUS AIXE	30/11/2026
ST VICTURNIEN	02/11/2026
ST VITTE SUR BRIANCE	03/05/2027
ST YRIEIX LA PERCHE	01/03/2027
ST YRIEIX SOUS AIXE	30/11/2026
STE MARIE DE VAUX	31/08/2026
VERNEUIL SUR VIENNE	05/01/2026
VICQ-SUR-BREUILH	31/08/2026